

Commune de **SAINTE-TULLE**
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Hydrauliques et mouvements de terrain

PLANCHE EST

Légende :

Niveau de contraintes *

- ZONES D'INTERDICTIONS
- ZONES DE CONTRAINTES FAIBLES
- ZONES SANS CONTRAINTE SPÉCIFIQUE

Nature du risque **

- i,11, 12 : inondation
- v,13, 14 : crues de torrents et de ruisseaux torrentiels
- v,15, 16, 17 : ravinements et ruissellements sur versant
- g, 18 : glissements de terrain
- p, 19 : chutes de pierres et de blocs

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2012-581 du 20 mars 2012

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère alphabétique pour les zones d'interdictions, caractère numérique pour les zones de faibles contraintes).

Réalisation : Alp'Géorisques

Etabli le : Mars 2012

Edition : Alp'Géorisques

Modifiée le :

Echelle : 1/5000

